



VILLE DE SAINTE-ADELE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 20 février 2017 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

1075-1077, rue Claude-Grégoire: réduire la distance entre une galerie et la ligne latérale de terrain de 1,5 mètre à 1,3 mètre, et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant ladite galerie et la ligne latérale de terrain de 1,5 mètre à 1 mètre;

675, chemin Saint-Germain : régulariser l'implantation du bâtiment principal existant à 12,49 mètres de la ligne des hautes eaux et régulariser l'implantation d'une véranda existante à 8,54 mètres de la ligne des hautes eaux permettant ainsi l'empiètement du bâtiment principal et de la véranda dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive d'un cours d'eau et dans la rive de 15 mètres d'un cours d'eau;

255, rue Séraphin : réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières résiduelles et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,87 mètres, réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières compostables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,56 mètres et réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières récupérables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 4,21 mètres;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 25 janvier 2017

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Me Simon Filiatreault